



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Engagement citoyen et études supérieures

Question écrite n° 20999

Texte de la question

M. Rémi Delatte interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la prise en compte de l'engagement citoyen dans la procédure d'admission en études supérieures. Des étudiants ayant, à l'issue d'un premier *cursus* post-bac, interrompu leurs études pour s'engager en service civique se voient en effet refuser l'intégration dans une formation supérieure, au motif parfois assumé que la période de service civique laisse craindre un décrochage. Enjeu pourtant fondamental dans le renforcement du contrat social, l'engagement civique devrait au contraire être considéré comme un gage de sérieux, de motivation et d'implication. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui détailler les garanties apportées à la valorisation de l'engagement civique dans les candidatures aux formations post-bac.

Données clés

Auteur : [M. Rémi Delatte](#)

Circonscription : Côte-d'Or (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20999

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juillet 2019](#), page 6005

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)